

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 03 mars 2016 à 20 heures

Monsieur l'Adjoint Julien SCHICKLIN ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN,
MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFFER et Henri WENCK.

Absents excusés : M le Maire Henri MATTES et M l'Adjoint Fabien WEIDER

Absent non excusé : Néant

Procurations : M MATTES à MME Sylvie GOEPFERT, M WEIDER à M ESTERMANN.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 février 2016
2. Rapport des délégués
3. Urbanisme : décision quant à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme
4. Affaires générales :
 - 4.1 Motion en faveur du Régime Local d'Assurance Maladie
 - 4.2 Programme de travaux patrimoniaux 2016 en forêt communale
 - 4.3 Proposition d'acquisition de matériel
 - 4.4 Attribution de subventions communales
 - 4.5 Examen de solutions en vue d'une réduction de vitesse dans la traversée du village
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 04 février 2016

M l'Adjoint rappelle que le compte-rendu de la séance du 04 février 2016 a été transmis aux élus par mail le 15 février 2016.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des délégués :

M l'Adjoint ESTERMANN a pris part à la dernière réunion du Syndicat d'eau au cours de laquelle il a été question des impayés.

Le syndicat a approuvé le projet de renouvellement de la conduite d'eau potable dans la rue des Acacias.

M Michel MEYER s'est rendu à la séance du Syndicat des cours d'eau.

Le projet de travaux sous un pont à Michelbach-le-Bas est en discussion, des devis ont été sollicités.

M MEYER s'est rendu également à la journée annuelle de la Gendarmerie. Les militaires ont fait le bilan de leurs activités au cours de l'année passée et des actions en projet.

Il est prévu de réaliser une nouvelle caserne pour la Brigade de Saint-Louis.

3. Urbanisme

Décision quant à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle aux élus les principales modifications qui ont été apportées au PLU par rapport au document arrêté en juin 2015. Ces changements peuvent se résumer comme suit :

- Modification du scénario de croissance de la population pour le rendre compatible avec les orientations du SCoT (l'accroissement prévu est ramené de 1,3% à 0,9%/an).
- Suppression de la zone AU « rue des Merles » qui se situait dans un périmètre inondable
- Passage des zones AU « rue des Vignes » et « rue de Ranspach » en réserve foncière
- Inclusion d'un argumentaire détaillé justifiant l'implantation du pôle intercommunal et sa compatibilité avec le SCoT
- Elaboration d'un inventaire plus détaillé des mesures de prise en compte et de réponse aux risques de coulées d'eaux boueuses

L'ensemble de ces modifications a nécessité la réécriture du PADD et du PLU. Un nouveau débat et un vote au conseil municipal le 04 février 2016 ont permis d'approuver la refonte du PADD.

M SCHICKLIN propose aux élus d'arrêter le PLU.
Le Conseil Municipal :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L. 300-2 et R 123-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2011 ayant prescrit la révision du PLU et défini les modalités de la concertation ;

Vu le bilan de la concertation présenté par M l'Adjoint SCHICKLIN,

Après avoir entendu l'exposé de M l'Adjoint SCHICKLIN et en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- 1- **d'arrêter** le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 2- **de soumettre** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département du Haut-Rhin ainsi que :

- aux Présidents du conseil régional et du conseil départemental ;
- aux Présidents de la chambre de commerce et de l'industrie ; de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;
- au Président du SIVU du SCOT ;
- au Président de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2I du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU, tel que arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

4. Affaires générales

4.1 Motion en faveur du Régime Local d'Assurance Maladie

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN soumet au élu le texte d'une motion proposée par le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle pour la défense de ce régime.

« Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de MICHELBACH LE BAS, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la motion ci-dessus

4.2 Programme de travaux patrimoniaux 2016 en forêt communale

M l'Adjoint SCHICKLIN explique que les services de l'Office National des Forêts, viennent de lui soumettre le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de Michelbach-le-Bas pour 2016.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF.

Il s'agit de réaliser des travaux pour matérialiser des lots de bois de chauffage dans les secteurs 3 a et 4.

Le devis pour le chantier s'élève à la somme de 310,- € HT.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de travaux patrimoniaux 2016 dans la forêt communale, s'élevant à la somme de 310,- € HT.
- **CHARGE M le Maire** de prévoir la somme nécessaire au budget de l'exercice.

4.3 Proposition d'acquisition de matériel

La parole est à M Michel MEYER.

Il propose de faire l'acquisition de matériel de sonorisation adapté à la salle des fêtes, utilisable à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les devis pour un tel achat s'élève à 1400 € TTC.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'INSCRIRE** la somme nécessaire au budget primitif de l'exercice en cours,
- **DE PRENDRE** une décision définitive ultérieurement.

4.4 Attribution de subventions communales

M l'Adjoint donne connaissance des demandes de subventions adressées à la mairie et le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les aides suivantes :

Subventions aux associations extérieures au village:

AFSEP (association française des sclérosés en plaque)	50 €
Associations des Paralysés de France	50 €
Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles	50 €
AFAPEI Bartenheim	300 €
Soutien Femmes Battues	110 €
Union Frontalière des Donneurs de Sang Bénévoles	50 €
JSP Porte du Sundgau	50 €
Association locale de soins infirmiers à domicile	150 €
APA	110 €
Accord 68	100 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	242 €
Association ludovicienne de la téléalarme	110 €
Banque Alimentaire	100 €
Musique de Blotzheim (prestation du 11 novembre)	130 €
Prévention Routière	50 €

Total 1 652 €

Subventions aux associations du village

AVAM : 400€ + 300€ de frais	700
Chorale Sainte-Cécile	500
Club cyclotouristique (400€ + 18 € par jeune licencié)	400
MJC (400€ + 18 € par jeune licencié)	400
Club de basket (400€ + 18 € par jeune licencié + 1000€ de participation aux frais)	1400
Conseil de fabrique d'église	550
Amicale des Sapeurs-Pompiers	660

Total 4 610 € plus 18 € variable par jeune licencié

Par rapport à l'exercice 2015, les attributions individuelles sont restées identiques, sauf pour le Conseil de Fabrique qui avait bénéficié durant 2 ans d'une aide exceptionnelle de 4 000 € pour la réalisation de travaux à l'église.

Sur proposition de M l'Adjoint ESTERMANN, la subvention pour jeune licencié a été fixée à 18 €, alors qu'elle était de 16 € jusqu'à présent.

M le Maire est chargé d'inscrire les sommes nécessaires au budget de l'exercice et de procéder aux mandatements correspondants.

4.5 Examen de solutions en vue d'une réduction de vitesse dans la traversée du village

La parole est à Monsieur Michel MEYER, Conseiller Municipal délégué.

Il précise qu'une réflexion a été menée en groupe de travail et propose de créer des zones limitées à 30 km/h et de placer des feux comportementaux à l'entrée des zones limitées. Ces feux passent au vert si la vitesse limite est respectée.

M MEYER souligne que la proposition est faite en accord avec la Gendarmerie.

L'estimation de la dépense pour délimiter les zones et installer les feux peut être chiffrée à la somme de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'INSCRIRE les sommes nécessaires au budget de l'exercice en cours,
- DE REVOIR les propositions en commission avant de prendre une décision définitive.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Néant

6. Divers.

Urbanisme

Permis de construire : M l'Adjoint SCHICKLIN soumet au Conseil Municipal une demande de permis de construire pour une maison individuelle rue des Acacias.

AFUA rue des Vignes : l'ouverture des plis pour les travaux de voirie a eu lieu le 29 février 2016 et l'assemblée générale aura lieu prochainement.

Rue de la Dîme : les propriétaires rue de la Dîme souhaitent constituer une AFUA et le projet sera soumis au Conseil Municipal au cours de la prochaine réunion.

Bulletin municipal : A l'occasion de la parution du bulletin annuel, M l'Adjoint SCHICKLIN adresse ses remerciements à tous ceux qui ont collaboré à cet ouvrage et en particulier à Mme l'Adjoint Sylvie GOEPFERT.

Carnaval des enfants : M MEYER informe que 40 enfants ont participé à la cavalcade des enfants du 11 février 2016.

Séance « 3 gestes pour une vie » avec défibrillateur : 35 personnes ont participé à la séance de formation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 40.